

GYS rappelle GYSFLASH 18.12 PL-E



- Noms des modèles ou références concernés : **GYFLASH 18.12 PL-E**
- Marque : **GY**
- GTIN 3154020025806 Lot 25.02.025806.000001 à 25.07.025806.000040
- Date début/fin de commercialisation : **du 31/03/2025 au 03/03/2026**
- Informations complémentaires : **Chargeur (18 A) dédié à la recharge des batteries de servitude que l'on retrouve dans les véhicules de loisirs (camping-car, caravanes...) et dans le nautisme de plaisance.**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **AMAZON / OUEST BATTERIE / LEROUX BROCHARD HEROUVILLE ST CLAIR / ARMOR ENERGIE / RUBIX PLATEFORME PLOISY**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Risque de choc électrique lors de l'installation du produit dans le véhicule.**
- Risques encourus par le consommateur : **Choc électrique**
- Description complémentaire du risque : **Erreur dans la notice concernant le branchement 230 V. Si le client respecte la notice, la phase et la terre sont inversées.**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Contacter le point de vente.**

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**

CONTACT

- Informations complémentaires publiques : **Risque de choc électrique lors de l'installation du produit dans le véhicule. Erreur dans la notice concernant le branchement 230 V. Si le client respecte la notice, la phase et la terre sont inversées. Cependant, le produit ne peut pas fonctionner dans ce cas : s'il démarre et charge les batteries, cela signifie que le branchement est conforme et que le risque est écarté.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre